

REPUBLIQUE DU CONGO

96-102 DU 27 FEVRIER 1996

MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DE LA SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

DECRET N° /MTFPSS/DGFP/DGCA/SR/
Portant versement, reclassement et nomina-
tion de Monsieur MOUANDA Raymond, Adjoint
Technique de la Statistique des cadres de
la catégorie B, hiérarchie II des Services
Techniques (Statistiques)-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

/ISAS:

(/u la Constitution du 15 Mars 1992;

(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989, portant refonte du
Statut général de la Fonction Publique;

(/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 ~~fixant les conditions~~
d'intégrations dans les cadres des catégories B, C, D, E ~~actuellement~~
A, B, C, D) des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962, fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/195 du 5 Juillet 1962, fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres des fonctionnaires de la Ré-
publique du Congo;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962, relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962, fixant le statut
des cadres de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers
(SAF);

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 ~~réglementant la~~
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires rela-
tifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrières et recla-
sements notamment à son article 1er § 2;

(/u le décret n° 73/143 du 24 Avril 1973 fixant les modalités de
changement de spécialité applicables aux fonctionnaires de la République
Populaire du Congo;

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 ~~fixant les~~
~~échelonnements indiciaires des fonctionnaires;~~

(/u le décret n° 85/1068 du 10 Septembre 1985 modifiant l'article
2 du décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980, portant déblocage des avance-
ments des agents de l'Etat;

(/u le décret n° 94/769 du 28 Décembre 1994 portant suspension
des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un avancement, d'
reclassement, d'une révision de situation administrative ou de tout
autre promotion;

(/u le décret n° 95/025 du 13 Janvier 1995, portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

(/u le décret n° 95/026 du 22 Janvier 1995, portant nomination des
Membres du Gouvernement;

(/u le décret n° 95/027 du 22 Janvier 1995 ~~portant nomination des~~
~~Ministres délégués, Membres du Gouvernement;~~

(/u le décret n° 95/032 du 2 Février 1995, portant organisation
des intérim des Ministres;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le règlement r
sur la solde des fonctionnaires;

(/u l'arrêté n° 5321/MTSSJ/DGFP/DGPCE du 30 Juillet 1988 autorisant
certains agents de l'Etat déclarés définitivement admis au concours
d'entrée à l'Ecole Supérieure du Parti de Brazzaville, en tête: MBOKO
François;

.... /

(/u l'arrêté n° 2064/MFPA/DGCA/SAV. du 19 Juin 1993, portant promotion au titre de l'année 1990 de certains fonctionnaires des cadres des catégories A II et B des Services Techniques (Statistique), en tête: MOUANDA Paul;

(/u la lettre n° 1506 du 5 Octobre 1994 du Premier Ministre Chef du Gouvernement;

(/u la lettre n° 1907/DGSP/DAF/SP. du 15 Décembre 1994 de la Direction Administrative et Financière au Ministère de la Santé et de la Population transmettant le dossier de l'intéressé;

D E C R E T E :

Article 1er.- En application des dispositions combinées des décrets n°s 62/426 du 29 Décembre 1962 et 73/143 du 24 Avril 1973 susvisés, Monsieur MOUANDA Raymond, Adjoint Technique de la Statistique de 8° échelon, indice 220, des cadres de la catégorie B, hiérarchie II des Services Techniques (Statistiques), en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures en Sciences Sociales et Politiques (D.E.S.E.S.P.), Filière: Sciences Economiques et de Gestion, délivré par l'Institut Supérieur des Sciences Sociales et Politiques (Voies de Transition) à Brazzaville, est versé dans les cadres des Services Administratifs et Financiers - SAF (Administration Générale), reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé au grade d'Administrateur des SAF de 3° échelon, indice 1010, ACC - Néant.

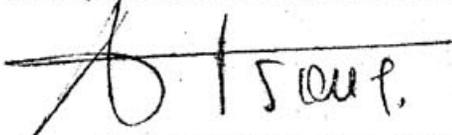
Article 2.- En application des dispositions du décret 94/769 du 28 Décembre 1994 susvisé, ce reclassement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Article 3.- Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 25 Octobre 1994, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 27 Février 1996

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail, de la Fonction Publique et de la Sécurité Sociale,



Professeur Anaclet TSOMAMBE

Le Ministre de la Santé et des Affaires Sociales Chargé de la Réinsertion Sociale des Sinistrés et des Personnes Handicapées,



Jean M OUYABI



Général Jacques Joachim LEMBY-OPANGO

Le Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, Chargé du Budget et de la Coordination des Régies,



Luc Daniel Adamo MATETA.-

AMPLIATIONS:

- JORC.....1
- DGFP/DGCA.....3 -- MSASRSSPH/DAP...3
- D G B2 DOSSIER.....3
- DGCF2 -- INTERESSE.....1
- DGFP/DLC.....3 -- SG3/BC.....2

